

Snia-ipr



Compte rendu de la première réunion de l'agenda social consacrée aux corps d'inspection « missions des IA-IPR et des IEN » - mardi 14 février 2023

Direction de l'encadrement : P. Moya, G. Marin, P. Seban, S. Callut , M. Rousseaux, A.Barbier ; IGESR: A. Szymczak ; Organisation syndicales : C. Champendal, M. Darmame (SNIA-IPR UNSA), P. Roumagnac, E. Jardon, F. Cugny, S. Collet (SI.EN UNSA), D. Kleinmann (SEJS UNSA); E. Nicolet, A. Castel, A. Lambertucci (SUI-FSU)

Pierre Moya directeur de l'encadrement (DE) en ouverture de réunion et rappelle les éléments de contexte qui nécessitent de revoir la circulaire de 2015. D'une part l'adhésion des corps d'inspection au RIFSEEP et d'autre part sur les difficultés rencontrées par les corps d'inspecteurs. Les constats convergent entre les rapports de l'IGESR, de la cour des comptes et des échanges avec les recteurs et les DASEN. Le directeur explicite les objectifs doubles de cet agenda, avec des temporalités différentes :

- un objectif large qui vise à revaloriser, donner du sens et conforter la place des inspecteurs dans la gouvernance académique.
- un objectif opérationnel qui concerne le RIFSEEP, IFSE et CIA.

L'enjeu de ce GT est majeur, une opportunité est à saisir, le temps nécessaire y sera consacré.

Trois temps sont prévus pour cette réunion :

- Un état des lieux, diagnostic
- Un temps consacré aux Missions
- Un temps consacré aux méthodes et au calendrier de travail

Pierre Moya précise que la réflexion sur l'évaluation des inspecteurs doit permettre de disposer d'outils sérieux, rigoureux et simples.

Le SNIA-IPR rappelle avoir demandé la réouverture de cet agenda social dès le mois de décembre à l'issue des élections professionnelles. Nous faisons part de notre souhait d'un dialogue social de qualité. Si nous partageons les constats généraux avec les autres OS des corps d'inspection, les causes, aggravées conjoncturellement, sont pour nous structurelles. L'alerte sur la mise en place du RIFSEEP en est la dernière manifestation. Nous demandons une méthode de travail, un calendrier global, de la prévenance et des documents de travail transmis en amont.

Sébastien Callut présente l'enquête DE auprès des académies sur « les missions particulières qui dépassent le cadre des missions quotidiennes du corps », à la rentrée 2023. 27 académies sur 30 ont répondu, il alerte sur des limites, des biais possibles.

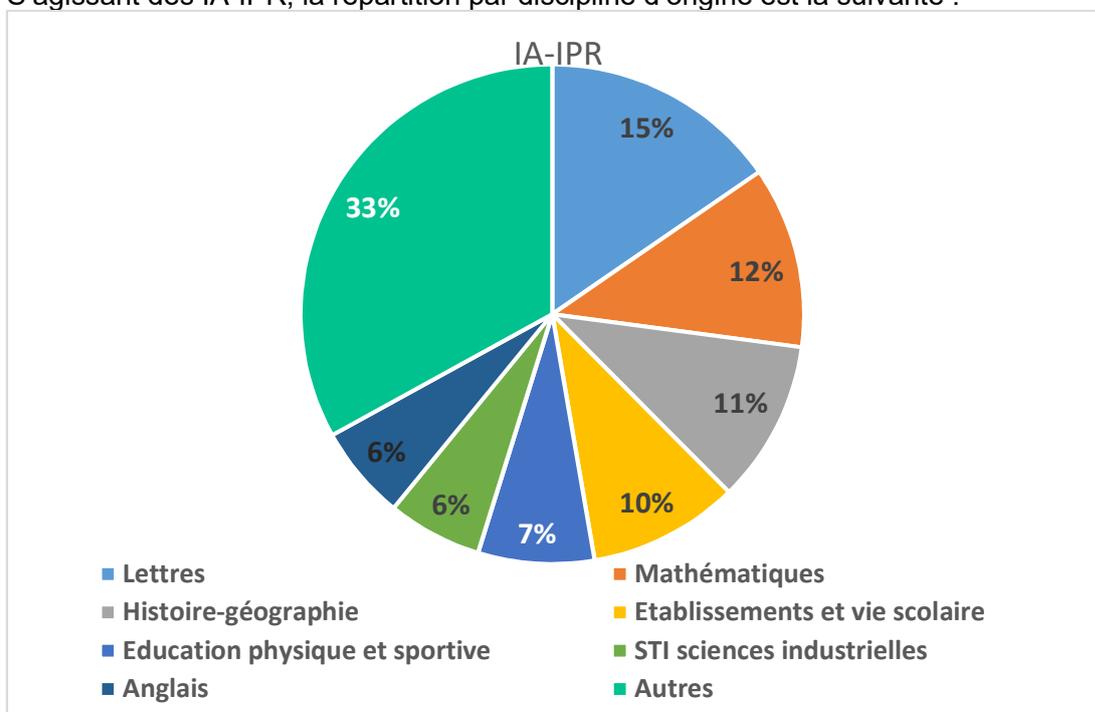
Pour les 1311 IA-IPR et les 650 IEN 2nd degré, la répartition des missions concerne les champs suivants :

Snia-ipr



- Pilotage pédagogique (voie pro-apprentissage, langues, arts sports, plan français, plan math, examens...): 314
- VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE / LAÏCITÉ / EMC / EMI /EDD/Citoyenneté / Egalité des chances / Éducation à la défense: 146
- Décanat : 90
- FORMATION DES PERSONNELS : 78
- Éducation prioritaire : 72
- Instruction, en famille Hors contrat : 45
- Conseiller du recteur/Dasen : 37

S'agissant des IA-IPR, la répartition par discipline d'origine est la suivante :



Dans le détail, on compte :

- 15% d'IA-IPR de lettres;
- 12% d'IA-IPR de mathématiques;
- 11 % d'IA-IPR d'Histoire-géographie;
- 10% d' IA-IPR EVS.

96 missions particulières à plein temps (hors IEF), assurées par les IA-IPR et les IEN 1^{er} degré et IEN-EG, se traduisent une décharge totale. 22 décanats, 21 au titre de l'EAFC, 9 pour l'action culturelle (ex DAAC), numérique 4, CARDIE : 4, DAREIC : 3, etc.

Commentant ces éléments, Anne Szymczak IGESR, Mission Enseignement primaire, constate que cette richesse montre une dysharmonie, des approches différentes en

Snia-ipr



fonction des académies. Elle évoque « une réflexion systémique ». A titre d'exemple l'évaluation des établissements, insatisfaisante à ses yeux, appelle à repenser le système de façon novatrice. Pierre Moya précise qu'il n'est pas nécessaire de supprimer les missions qui font la richesse du métier mais de réfléchir sur la gouvernance et le pilotage.

Le SNIA-IPR intervient pour :

- Demander si l'article 2 du décret n°90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale définissant les missions des « *inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'éducation nationale exercent les missions prévues aux articles R. 241-19 à R. 241-21 du code de l'éducation* » allait être modifié ou s'il s'agit uniquement d'une actualisation de la circulaire des missions de 2015.
- Rappeler que les IA-IPR et des IEN exercent leurs missions dans « *le cadre du programme de travail académique arrêté par le recteur de l'académie* ». Toute évaluation de leur travail doit intégrer cette dimension collective que ce soit au sein du groupe disciplinaire ou du collège des IA-PR ou des IEN.
- Rappeler ses objections sur la mise en œuvre actuelle du RIFSEEP. Les 96 missions particulières donnent lieu à décharge complète mais aussi à un classement au 1^{er} groupe. Or les missions de base de ces inspecteurs sont reprises par leurs collègues disciplinaires en surcharge et sans reconnaissance de celle-ci en matière de classement dans les groupes de fonction. Cela impacte négativement le climat relationnel entre collègues;

Pierre Moya indique qu'il n'est pas prévu de modifier le décret °90-675 du 18 juillet 1990. Il précise que l'objectif est :

- De différencier entre missions, pilotage et coordination, et diffusion ;
- Articuler les missions académiques et nationales ;
- Apporter des réponses au déficit d'organisation, de mettre plus de visibilité dans les attributions.

S'agissant de la suite des travaux, le Directeur de l'encadrement a indiqué que deux groupes travailleraient en parallèle :

- Un GT Organisation syndicale/Direction de l'encadrement;
- Un GT Recteurs et DASEN/ Direction de l'encadrement.

Les OS ont proposé un temps d'échange entre ces deux GT parallèles, proposition déclinée par le directeur de l'encadrement, sans apporter d'argument supplémentaire.

Le SNIA-IPR espère éviter l'agenda social précédent, dont l'épisode RIFSEEP, avec deux GT en parallèle et la déception au vu des décisions arrêtées et des modalités mises en œuvre.

Pierre Moya en clôture de réunion, donne rendez-vous pour une prochaine rencontre, fin mars.